

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [6]

Artikel: L'égalité des droits entre hommes et femmes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles de l'ASF



SUISSE



Assemblée générale de l'Alliance le 26 avril à Berne

Les sociétés féminines suisses se sont réunies le 26 avril dans l'immense salon de l'Hôtel Bellevue à Berne, et les déléguées de près de 390 000 femmes étaient assises sous les lustres solennels et les lambris, sous la présidence de Mme Evelina Vogelbacher-Stampa.

Les sujets de discussion n'ont pas manqué : dans les problèmes budgétaires, « Femmes Suisses » et « mir Fraue » n'ont pas été oubliées, et l'assemblée a voté une subvention montée à Fr. 1000.— de plus, soit Fr. 10 000.— pour le budget 1980. Espérons que nous verrons une fois cette somme partagée en deux selon la loi de Salomon, fraternellement entre les deux magazines.

L'ASF s'est penché ensuite sur les problèmes des caisses-maladie, du fait que les primes soient de plus en plus élevées, que ces primes soient la majeure partie du temps plus élevées pour les femmes que pour les hommes. L'ASF étudie également la question de la répartition des tâches ménagères entre hommes et femmes dans le ménage, et celle des accidents à domicile qui coûtent de plus en plus cher à la communauté. Une brochure illustrée a d'ailleurs été distribuée largement.

Le sujet majeur de cette assemblée a été le problème de la drogue chez les enfants et les jeunes. Le comité de l'ASF a présenté un projet de résolution tendant à lutter contre ce problème qui n'est pas de droit pénal, mais de politique sociale et de pédagogie thérapeutique. L'ASF s'est adressée aux cantons dans ce projet de résolution, en demandant instamment d'élargir les possibilités de thérapie pour la lutte contre la drogue. Elle demande que l'on tienne particulièrement compte de : la prévention sous forme d'éducation d'hygiène, la création d'un nombre suffisant de centres d'information avec personnel spécialisé ; création de cliniques spécialisées, de communautés d'habitation et d'extension de la prise en charge ultérieure aux traitements. Enfin, du renforcement et amélioration de la formation de la police de la drogue.

Cette résolution a été votée et nous en recevrons le texte définitif très prochainement. Les présidentes de centres de liaison romands ont proposé un amendement tendant à considérer la possibilité de la remise de certaines dettes (créances compensatrices et droits de douane) qui écrasent un ex-drogué et lui enlèvent tout courage au moment de reprendre une vie active. Cet amendement fera encore l'objet de discussions.

Dans le domaine de la prévention, l'ASF est en train d'éditer en trois langues une brochure s'adressant aux parents, et les informant de l'attitude à prendre si leurs enfants se droguent ou sont sur le point d'être influencés. Cette brochure (en français « Et si mon enfant se droguait ? ») conseille et déculpabilise des parents soit aveuglés à ce qui se passe, soit trop affolés.

Une heure avec nos parlementaires

A propos de l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes, l'ASF avait invité plusieurs de nos parlementaires féminines sur le podium, dont Mmes Elisabeth Kopp (Zurich), Liselotte Spreng (Fribourg), les conseillères nationales Josi Meier (Lucerne) et Gertrud Spiess (Bâle), Yvette Jaggi (Vaud) et, enfin, Mme Ruth Reusser, chef de section du Département de Justice et Police fédéral.

1981

Ce sera un anniversaire très fêté en Suisse, les dix ans du droit de vote des femmes en Suisse. Cette date fameuse du 7 février sera célébrée à Bâle dans les salles de la Foire annuelle, et diverses conférences, expositions, tables rondes, etc., auront lieu à ce moment-là.

Alors rendez-vous à cette grande foire des associations féminines le 7 février 1981 !

Bvd Weid

Don de la Fête Nationale

Don de la Fête Nationale : en 1979, 3,7 millions ont été distribués aux cinq organisations faitières féminines pour leurs activités d'utilité publique. En 1980, le produit de la collecte sera affecté au développement des chemins pédestres et à l'aide individuelle aux mères : subsides pour séjours de convalescence, cures, services d'aides familiales, etc., pour autant que les caisses maladie ne prennent pas ces frais à leur charge.

P. B.S.

Les femmes dans l'armée ?

Tel a été le sujet qu'ont discuté plus de 120 femmes socialistes réunies à Berne le samedi 10 mai.

Le but de cette journée était en premier lieu de prendre position contre un service national obligatoire tel que le propose l'Alliance de sociétés féminines suisses dont deux représentantes étaient présentes pour expliquer leur position. De la discussion, j'ai relevé que :

Les femmes socialistes se sont farouchement opposées à un service obligatoire pour les femmes. Elles reprochent à l'ASF d'avoir été télé-guidée par le Département militaire fédéral. Les représentantes de l'ASF ont farouchement démenti ce point de vue.

L'égalité des devoirs n'implique pas l'égalité dans l'obligation de servir. Les femmes accomplissent déjà bien assez de travaux gratuits dans le ménage, l'éducation, sans oublier la maternité. Quelques participantes ajoutèrent encore : « quand nous aurons l'égalité des droits, alors seulement nous serons d'accord d'entrer en matière pour les devoirs » !

Les femmes socialistes ne veulent rien avoir à faire avec l'armée. L'armée est, par essence, machiste, anti-féministe et porte en elle la violence, la hiérarchie... bref l'assemblée du 10 mai apparaissait comme très antimilitariste.

Propositions diverses

Certaines participantes proposent un service volontaire à la communauté qui comporterait une formation civique, sociale et pacifiste, d'autres estiment nécessaire de concevoir un statut de la femme comme devrait exister un statut de l'objecteur de conscience, d'autres encore rappellent les possibilités existantes : protection civile, cours de Croix-Rouge, samaritains... mais on reproche à ce qui existe d'être trop négatif, comme de préparer à la survie, à la catastrophe. Les femmes en ont assez de réparer, de servir, d'être les perpétuelles complémentaires. Elles préféreraient une éducation à la paix, à une vie équilibrée, écologique...

Les ultra-égalitaristes, enfin, proposent un service militaire mixte dont les pères ou mères s'occupant d'enfants en bas âge seraient déchargés...

Pour conclure, je reprendrai certains passages de la conférence de Félicien Morel, syndicaliste, conseiller national et capitaine. L'armée n'est qu'un élément de notre sécurité, mais il y en a d'autres, tels que notre politique extérieure, l'aide au développement, la sécurité sociale, le bon fonctionnement de nos institutions démocratiques, etc. et j'ajouterai que c'est sans doute dans ces domaines extramilitaires que les femmes ont un rôle à jouer en tant que femmes pour œuvrer à la paix et à l'harmonie.

Jacqueline Berenstein-Wavre

L'égalité des droits entre hommes et femmes

Le comité de l'Initiative catégorique : Pas de retrait avant la décision définitive des chambres fédérales

En vue de son audition le 2 mai 1980 auprès de la Commission du Conseil national chargée d'étudier l'Initiative et le contre-projet sur l'égalité des droits entre hommes et femmes, le comité de l'initiative a décidé de n'entrer en matière sur un éventuel retrait de l'Initiative que lorsqu'il connaîtra la décision définitive des Chambres fédérales sur le texte d'un contre-projet.

Avant cette date, un retrait éventuel de l'Initiative est impensable.

Le comité de l'Initiative rappelle que pour lui un des points principaux, parce que concret, de l'Initiative est : « L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale ».

Parce que les femmes en ont assez d'attendre, le comité d'Initiative désire qu'un délai d'application soit maintenu.

Le Comité de l'Initiative pour l'égalité des droits entre hommes et femmes.
Communiqué de presse du 2 mai 1980

ATTENTION ATTENTION ATTENTION

C'est durant la session de juin des chambres fédérales (sans doute le 12 juin dès 9 heures) que se discuteront l'initiative et le contre-projet sur l'égalité. Mesdames surveillez les journaux et venez nombreuses dans les tribunes du Conseil national pendant la discussion. C'EST TRÈS IMPORTANT.